

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 29 JANVIER 2015

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 12

-votants 15

L'an deux mil quinze, le 29 janvier à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 22 janvier 2015.

**Étaient Présents** : Madame Danièle CAQUARD, Messieurs David GARDELLI, Alain GEOFFROY, Jérôme GUICHARD, Mesdames Sylvie HENNE, Nathalie HURSTEL, Delphine LALIN, Monsieur Serge MARCHAL, Madame Fanny ROBILLOT, Messieurs Bernard RAPENNE, Claude THOMAS, Hervé VALANTIN.

**Étaient absents** : Monsieur Gérard FALCONNET donne son pouvoir à Monsieur David GARDELLI, Madame Agnès KLINGELSCMITT donne pouvoir à Madame Fanny ROBILLOT, Monsieur Hervé VOIDEY donne son pouvoir à Monsieur Hervé VALANTIN.

Monsieur Bernard RAPENNE a été élu secrétaire de séance.

### **20150129/001 - Demande de subvention auprès du Conseil Général**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour du chemin des Montants / Saint-Nicolas, la commune a la possibilité de demander une subvention auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. Les premiers devis estiment le coût de ces travaux à 252 900 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter, en vue de la réalisation de ces travaux, une subvention de 25 000 € auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de 25 000 € auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.*

### **20150129/002 - Demande de subvention DETR 2015**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour du chemin des Montants / Saint-Nicolas, la commune a la possibilité de demander une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2015

auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle. Les premiers devis estiment le coût de ces travaux à 252 900 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter, en vue de la réalisation de ces travaux, une subvention au titre de la DETR 2015 à hauteur de 40 % soit 101 160 € auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR 2015 à hauteur de 40 % soit 101 160 € auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.*

### **20150129/003 - Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour du chemin des Montants / Saint-Nicolas, la commune a la possibilité de demander une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. Les premiers devis estiment le coût de ces travaux à 252 900 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter, en vue de la réalisation de ces travaux, une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.*

### **20150129/004 - Vente de la parcelle ZE 148**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de céder un terrain communal situé en bas du chemin des Montants et cadastré commune d'EULMONT, section ZE numéro 148 d'une surface de 1929 m<sup>2</sup>. L'avant de cette parcelle se trouve en zone UB donc constructible et l'arrière en zone N.

Une estimation aux Domaines a été demandée.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour vendre la parcelle cadastrée commune d'EULMONT, section ZE numéro 148.*

Madame Agnès KLINGESLSCHMITT arrive en cours de séance.

**NOMBRE DE : -membres en exercice 15**

-présents 13

-votants 15

### **20150129/005 - Demande de subvention auprès de Madame la sénatrice Evelyne DIDIER pour l'acquisition d'un broyeur**

Dans le cadre de la politique « zéro phyto », la commune envisage l'achat d'un broyeur à marteaux d'un montant de 16 500 € HT.

Cet achat sera effectué en commun avec les communes d'Agincourt et d'Amance.

Pour cet achat, la commune sollicite une subvention de 2 000 € auprès de Madame Evelyne DIDIER, sénatrice, au titre des fonds parlementaires.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de 2 000 € auprès de Madame la Sénatrice Evelyne DIDIER.*

### **20150129/006 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour l'acquisition d'un broyeur**

Dans le cadre de la politique « zéro phyto », la commune envisage l'achat d'un broyeur à marteaux d'un montant de 16 500 € HT.

Cet achat sera effectué en commun avec les communes d'Agincourt et d'Amance.

Pour cet achat, la commune sollicite une subvention à hauteur de 60 % du prix d'achat hors taxe auprès de l'Agence de l'Eau.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention à hauteur de 60 % du prix d'achat hors taxe auprès de l'Agence de l'Eau.*

### **20150129/007 - Droit de préemption sur la parcelle AB 233**

Monsieur le Maire explique que la commune a été saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 29 décembre 2014 concernant la cession de la parcelle appartenant à Madame BIDON Antoinette épouse HURAUX située route de Nomeny.

Vu la délibération du 16 novembre 2012 instituant la droit de la préemption sur la totalité des zones urbaines (U...) et sur la totalité des zones d'urbanisation futures (AU...);

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 210-1 et suivants, L. 300.1 et R.211-1 et suivants ;

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Madame BIDON Antoinette épouse HURAUX concernant la vente au prix de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) d'un bien lui appartenant, concernant la parcelle cadastrée commune d'Eulmont, section AB, numéro 233 pour une contenance de 327 m<sup>2</sup> ;

Considérant l'avis exprimé par le Service du Domaine le 5 décembre 2014 et reçu à la mairie le 12 décembre 2014;

Considérant qu'il est essentiel pour la commune d'Eulmont de préempter cette parcelle pour permettre de mettre en œuvre l'aménagement de la route de Nomeny prévue en 2015 et ainsi réserver un espace pour l'équipement collectif (mobilier urbain, arrêt de bus...), cet espace garantira la sécurité des usagers des transports collectifs (ramassage scolaire, bus de ligne);

Considérant les caractéristiques et l'état du marché immobilier local ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autorise Monsieur le Maire à exercer le droit de préemption urbain afin d'acquérir la parcelle cadastrée commune d'Eulmont, section AB, numéro 233 et appartenant à Madame BIDON Antoinette épouse HURAUX au prix de 25 000 € hors frais annexes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes à intervenir nécessaires à l'acquisition de cette parcelle selon les conditions susmentionnées, les frais inhérents à la présente vente étant à la charge de la commune d'Eulmont.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'ensemble de ces propositions.*

### **20150129/008 - Revente des pavés**

Monsieur le Maire explique que lors des travaux de voirie de la rue du Château la commune a commandé des pavés à la société Lor Espace de Marbache. Le volume commandé a été surestimé, il reste donc environ 3 m<sup>2</sup> qui ne seront pas utilisés.

Monsieur le Maire propose de revendre ces pavés au prix acheté, à savoir 64 € HT le mètre carré.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à revendre les pavés en surnombre au prix indiqué ci-dessus.*

**Questions diverses :**